



GMHL

GROUPE MAMMALOGIQUE
ET HERPÉTOLOGIQUE
DU LIMOUSIN



PLAN RÉGIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA LOUTRE D'EUROPE

Bilan annuel

Limousin

2018

Étude financée par :



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin

ZA du Moulin Cheyroux 87 700 AIXE-SUR-VIENNE
05 55 32 43 73 - gmhl@gmhl.asso.fr - gmhl.asso.fr

Crédit photo couverture : Stéphane RAIMOND – Objectif Loutres

Rédaction : Gaëlle CAUBLLOT

G.M.H.L. Association loi 1901 agréée au titre d'association de protection de l'environnement, en application de l'article L.252.1 du code de l'environnement. **Adresse** : Pôle Nature Limousin, ZA du Moulin Cheyroux 87 700 Aix-sur-Vienne - **Tél** : 05 55 32 43 73 - **Email** : gmhl@gmhl.asso.fr - **SIRET** : 424 637 106 000 24 - **Code APE** : 9499Z

SOMMAIRE

Introduction	2
I. Actions réalisées en 2018	3
A. Etudier	3
B. Protéger	3
C. Communiquer	3
II. Actions prévues pour 2019	5
Conclusion	6
Annexes.....	7
Annexe I : Questionnaire à destination du jeune public	1
Annexe II : Fiches de commémoratifs	3
Annexe III : compte rendu de la prospection commune annuelle	18

INTRODUCTION

De 1989 à 2004, la Loutre a effectué un retour très important en Limousin. Son aire de répartition régionale potentielle est passée de 55% à 95% du réseau hydrographique en 15 ans.

Le retour de l'espèce ne s'est pas fait de manière homogène selon les secteurs, avancées remarquables pour certains, ou au contraire retour très lent pour d'autres. Les freins à cette expansion sont variés. Perturbations du régime naturel des cours d'eau (barrages, masses d'eau fortement modifiées, irrigation, fluctuation non naturelle des débits en aval des barrages), dégradations des peuplements piscicoles sont autant de causes ayant leur responsabilité pour expliquer l'absence ou l'apparente rareté de la Loutre. De même, les zones de concentrations de vergers intensifs et de cultures de maïs sont fortement suspectées d'agir négativement sur la qualité d'accueil des cours d'eau. Les nombreux traitements chimiques dans ces cultures seraient responsables. Ainsi, le secteur où la loutre a le moins progressé, correspond au sud-ouest corrézien où se concentrent les principaux vergers intensifs et cultures maraîchères du Limousin. Par ailleurs, les épandages phytosanitaires, les concentrations de ces polluants dans le cours d'eau, dans les proies des loutres et dans leurs tissus devraient être mesurés et recherchés sur ces secteurs.

Enfin, la mortalité routière chez la Loutre demeure un problème, notamment pour les populations en expansion et encore fragiles. Certaines régions comme la Bretagne se sont déjà attachées à étudier le phénomène. Elles ont mis en place des campagnes de communication, d'expertise et de conseil pour évaluer les axes routiers les plus dangereux et proposer des aménagements efficaces évitant la mortalité des loutres. De telles actions seraient à mener en Limousin, afin de soulager les populations de loutres limousines d'une mortalité non naturelle très importante.

Ainsi, la Loutre est de retour sur l'ensemble du Limousin, mais ce retour reste encore fragile et la mise en place du Plan d'Action National arrive au bon moment pour prendre en compte les problématiques nationales et/ou régionales sur l'espèce afin d'assurer son maintien voire sa progression.

Les menaces qui pèsent sur l'espèce ont amené le ministère en charge de l'écologie à confier à la SFPEM la rédaction d'un Plan National d'Actions pour la Loutre d'Europe pour la période 2010-2015. Ce document expose l'état actuel des connaissances sur l'espèce en France, l'organisation du travail, les actions menées depuis 2000, ainsi que les mesures à mettre en place pendant 5 ans. Ce plan d'actions a eu pour objectifs de permettre une meilleure protection des populations existantes, de favoriser la recolonisation de l'ancienne aire de répartition, de mieux faire circuler l'information entre l'ensemble des acteurs concernés et de permettre une meilleure cohabitation entre la Loutre et les activités humaines. Malgré l'arrêt du plan en attente d'un renouvellement prévu pour 2019 décliné dans la grande région par un collège d'associations, le GMHL a maintenu les actions jugées prioritaires (coordination des acteurs locaux, loutre et pisciculture, formation, mortalité...).

Le présent rapport expose les actions réalisées dans le cadre de la continuité du PRA loutre en Limousin en 2018.

I. ACTIONS RÉALISÉES EN 2018

A. Etudier

1. Fiche 1 : Actualiser la carte de répartition française de la Loutre d'Europe

Le GMHL collecte en continu des observations de présence via sa plateforme de saisie en ligne de données naturalistes Faune-Limousin (www.faune-limousin.eu). En 2018, **390 données** ont pu être collectées pour cette espèce, regroupant aussi bien des observations d'individus vivants que d'indices de présences ou de cadavres.

B. Protéger

1. Fiche 11 : Evaluer et renforcer la prise en compte de la Loutre d'Europe dans les politiques publiques

Le GMHL a sollicité la déclinaison départementale de l'arrêté ministériel relatif aux pièges de catégories 2 en bordure de cours d'eau auprès de la préfecture de la Creuse. La Corrèze avait pris cet arrêté dès 2013 et l'a renouvelé spontanément en 2015, 2016 et 2017. L'arrêté a été pris en Creuse le 20 mars 2018.

2. Fiche 13 : Améliorer la prise en compte de la Loutre d'Europe dans les études d'impact ou d'incidence

Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin a effectué une visite sur site suite à un appel de la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze (MEP19) concernant une modification de canalisation d'un barrage situé à Corrèze (19). La MEP19 souhaitait avoir des informations sur l'impact possible des travaux sur les espèces de mammifères aquatiques protégés présentes dans la région : la Loutre d'Europe *Lutra lutra* et le Castor d'Eurasie *Castor fiber*.

Une visite de site a été effectuée le 21 juin 2018. Bien que présente sur le site (observation d'une épreinte ancienne), les travaux réalisés au niveau du barrage ne porteront pas préjudice à l'individu, la présence de catiche étant très peu probable à proximité de l'ouvrage. Une note technique a été remise à la MEP19 suite à la visite.

3. Fiche 20 : Créer des havres de paix pour la Loutre d'Europe

Un nouveau havre de paix a été signé le 21 décembre 2018 en Limousin, sur la commune de Saint-Dizier-Leyrenne (23) par un particulier ayant observé et filmé des loutres à plusieurs reprises dans le ruisseau s'écoulant en contrebas de son jardin. Cela porte à cinq le nombre de havres de paix créés en Limousin (un en Creuse, trois en Haute-Vienne et un en Corrèze).

Le havre de paix de Saint-Dizier-Leyrenne



C. Communiquer

1. Fiche 21 : Développer les supports de communication et la mise en place de programmes d'éducation sur la Loutre d'Europe en Limousin

Un questionnaire à destination du jeune public a été réalisé. Distribué lors des expositions, salons nature, etc. il servira de support complémentaire à la plaquette et aux kakémonos déjà réalisés.

Annexe 1 : Questionnaire

2. Fiche 24 : Apporter une aide aux pisciculteurs en Limousin

Quatre appels concernant de la prédation par la loutre sur des poissons d'agrément ou destinés à la pêche sont parvenus au GLHL en 2018. Trois expertises sur piscicultures d'étang ont été prévues en collaboration avec l'animateur national loutre et pisciculture, Stéphane Raimond. Seules deux ont été réalisées, l'une des personnes ne répondant plus aux sollicitations suite à la proposition de réaliser l'expertise sur son site. La dernière situation concernait un petit bassin d'agrément situé dans un jardin où la loutre venait dévorer les carpes Koi. Des solutions simples ont été proposées au particulier pour empêcher l'animal d'accéder à son bassin. Les visites ont été menées en collaboration avec Stéphane Raimond. Les rapports d'expertise ont été remis aux propriétaires des étangs de pêche.

3. Fiche 26 : Mettre en place un réseau pour la collecte et la valorisation des cadavres

Sept prélèvements d'oreilles ont été réalisés en 2018, concernant principalement des individus morts de collision en Haute-Vienne (un en Creuse). Les prélèvements ont été transmis à Johan Michaux de l'Université de Liège pour analyse génétique.

Annexe 2 : fiches de commémoratifs

4. Fiche 27 : Former les partenaires du plan d'action et les gestionnaires

Comme chaque année, une journée de formation et de suivi de la loutre a été réalisée en collaboration avec les services de l'ONCFS (départements 23 et 87). Cette journée a permis d'informer, de rassembler et de former 34 personnes (Fédération de Chasse de la Haute-Vienne, CPIE des Pays Creusois, SMABGA, riverains, membres d'associations naturalistes...).

L'organisation d'une journée de formation en 2019 à destination des personnels du service public a été lancée en décembre 2018 par M. Quinio (DREAL NA) en collaboration avec l'ONCFS et Stéphane Raimond.

Annexe 3 : Compte rendu de la sortie

5. Fiche 31 : Animer le plan et un réseau de coopération

L'animation du plan a été maintenue tout au long de l'année pour répondre aux diverses questions et sollicitations des partenaires. La coordination au niveau de la grande région, initiée par Thomas Ruys de Cistude Nature, a permis de mettre en place les actions à prévoir pour les prochaines années du nouveau plan d'actions.

Une réunion concernant les PNA a été organisée par la DREAL à Angoulême le 19 novembre 2018 en présence des associations travaillant sur le sujet en Nouvelle-Aquitaine. Le but de la réunion était de discuter des actions à mettre en place dans la nouvelle grande région dans les prochaines années.

La réunion annuelle du groupe loutre de la SFEPM s'est tenue à Caen le 19 octobre 2018. Le GMHL a présenté ses actions réalisées en 2018 et celles prévues pour 2019 dans le cadre du PRA Nouvelle-Aquitaine.

II. ACTIONS PRÉVUES POUR 2019

A partir de 2019, les actions du nouveau PNA seront coordonnées au niveau de la Nouvelle-Aquitaine. Ce PNA devrait être validé en début d'année.

Les actions déclinées en 2019-2021 seront les suivantes :

- Maintien de la valorisation des cadavres (collecte d'échantillons) et communication auprès des partenaires sur ce sujet ;
- Prospector les sites où les données sont anciennes ;
- Expertises en pisciculture (selon les demandes) en collaboration avec Stéphane Raimond ;
- Formations à destination des professionnels/bénévoles ;
- Coordination au sein du territoire et participation à l'action commune du PNA au niveau de la grande région et de la France (participation à la réunion du groupe Loutre de la SFEPM, aux colloques...).

CONCLUSION

La dynamique engagée en 2011 par le premier Plan National d'Actions a permis de créer des liens entre les différentes structures travaillant, de près ou de loin, sur la loutre. Les retours nombreux et spontanés des partenaires tels que l'ONCFS, les associations de protection de la nature, les fédérations de chasse ou encore la DIRCO montrent que le réseau est fonctionnel, surtout en Haute-Vienne. Des efforts restent à apporter en Creuse et Corrèze où les retours sont un peu moins fournis.

Le maintien des actions prioritaires telles que les expertises en piscicultures et la valorisation des cadavres ainsi que la communication auprès du grand public est essentiel pour répondre aux exigences de l'Etat en matière de conservation de la Loutre d'Europe.